

AVIS INTERNET

LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE

LBP AM vous informe des modifications suivantes apportées au fonds LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE.

Ces modifications, qui ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des Marchés Financiers, entreront en vigueur le 15 décembre 2023.

Elles n'ont par ailleurs pas pour conséquence de modifier le profil de rendement/risque, ni d'augmenter les frais de l'OPC.

Ces modifications concernent :

1. Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (« **Gates** »)

Il est procédé à la mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (ou « **Gates** »).

Ce mécanisme permet d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective.

2. Suppression des commissions de mouvement et évolution des modalités de présentation des frais

En conformité avec la nouvelle doctrine de l'Autorité des Marchés Financiers, LBP AM a décidé de supprimer les commissions de mouvement et de procéder à la mise à jour du tableau de présentation des frais de gestion en substituant la notion de « *frais administratifs externes à la société de gestion* » par celle de « *frais de fonctionnement et autres services* » et en précisant les frais couverts.

La suppression des commissions de mouvement est compensée par une hausse équivalente du taux de frais de gestion et autres frais de fonctionnement et de services en ce qui concerne la part R : les frais maximum de cette part sont donc modifiés en conséquence.

3. ESG : précisions de formulations et d'informations

- a. Informations relatives aux fournisseurs ESG

Les prospectus de l'OPC est modifié afin d'y ajouter une précision sur les modalités d'obtention des informations relatives aux fournisseurs de données ESG.

Il est ainsi précisé que des informations sur nos fournisseurs de données ESG sont disponibles via le Rapport Investissement Durable publié sur notre site Internet <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

b. Clarification de la mise en œuvre de la politique d'exclusion

Il est procédé, au sein de la documentation réglementaire de l'OPC, à une clarification dans la formulation relative à la mise en œuvre la politique d'exclusion de LBP AM.

Les autres caractéristiques de l'OPC demeurent par ailleurs inchangées.

Les prospectus, les documents d'information clés (DIC) tels que modifiés seront disponibles en français à compter du 15 décembre 2023 sur le site internet de LBP AM : www.lbpam.com, et sur demande auprès de LBP AM.